

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20094603

de

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

05 AOUT 2020

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0474 171 830**

Dénomination

(en entier) : **Lloyds Property Management Company Belgium**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Pasteur 2, 1300 Wavre**

Objet de l'acte : Démission - Nomination

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale Extraordinaire des actionnaires de la SA Lloyds Property Management Company Belgium qui s'est tenue le 3 juillet 2020 :

LES ACTIONNAIRES APPROUVENT ET ADOPTENT A L'UNANIMITE les résolutions suivantes :

Résolution 1 – Démission d'un administrateur

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate que Monsieur Gilles Jourquin a démissionné de ses fonctions en date du 30 juin 2020.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de donner décharge à Monsieur Gilles Jourquin pour l'accomplissement de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 mars 2020 ainsi que pour l'exercice commencé au 1er avril 2020 jusqu'à sa démission.

Résolution 2 – Nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer Madame An Marin comme administrateur de la Société pour une période de 3 ans prenant cours ce jour et venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2023. Son mandat ne sera pas rémunéré.

Résolution 3 – Renouvellement des mandats de deux administrateurs

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate que les mandats des trois administrateurs en fonction viennent à échéance lors de la prochaine assemblée générale.

Afin d'harmoniser la durée des mandats des administrateurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'ores et déjà de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Philippe Lacroix et Arnaud Berken pour une période de 3 ans prenant cours ce jour et venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2023. Leur mandat ne sera pas rémunéré.

Afin de se conformer à l'article 2:55 du Code des Sociétés, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de la société Lloydspharma SA.

Résolution 4 – Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de conférer tous pouvoirs aux Administrateurs, à Madame Charlotte Gillot et à Madame Anne Vandoolaeghe, chacun agissant seul et avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Pour extrait conforme.

Charlotte Gillot

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/08/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).